

DA 328 – 24.03

CRÉDIT BRUT DE CHF 140'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN POUR PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE AU CHEMIN DE LA MURAILLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion M 175 – 22.04, Voitures sur le trottoir au chemin de la Muraille, demande de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des véhicules sur l'espace accueillant un chemin pour piétons et une piste cyclable au chemin de la Muraille. En effet, cet espace réservé aux piétons et aux cyclistes, d'une largeur de 6.50 m, est parfois utilisé par des voitures, pour circuler ou se stationner.

L'option d'installer des potelets pour interdire l'accès a été initialement étudiée, mais cette solution a été jugée dangereuse pour les cycles. De plus, la pose de potelets aurait eu pour conséquence de compliquer le travail des équipes en charge de l'entretien de la voirie, obligeant systématiquement les conducteurs à descendre de leur véhicule pour enlever et remettre les potelets.

En parallèle, dans le cadre du plan de mobilité scolaire de l'école des Libellules développé par l'Association transports et environnement (ATE) et le Bureau pour la prévention des accidents (BPA) en 2021-2022, il a été recommandé d'étudier la possibilité de séparer les flux entre piétons et cyclistes le long de cet aménagement. Compte tenu de la largeur disponible, il serait en effet possible de créer un trottoir de 2,00 m de largeur et une piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de largeur, séparés par un espace végétalisé avec plantes rudérales et arbustives sur une largeur de 1,00 m.

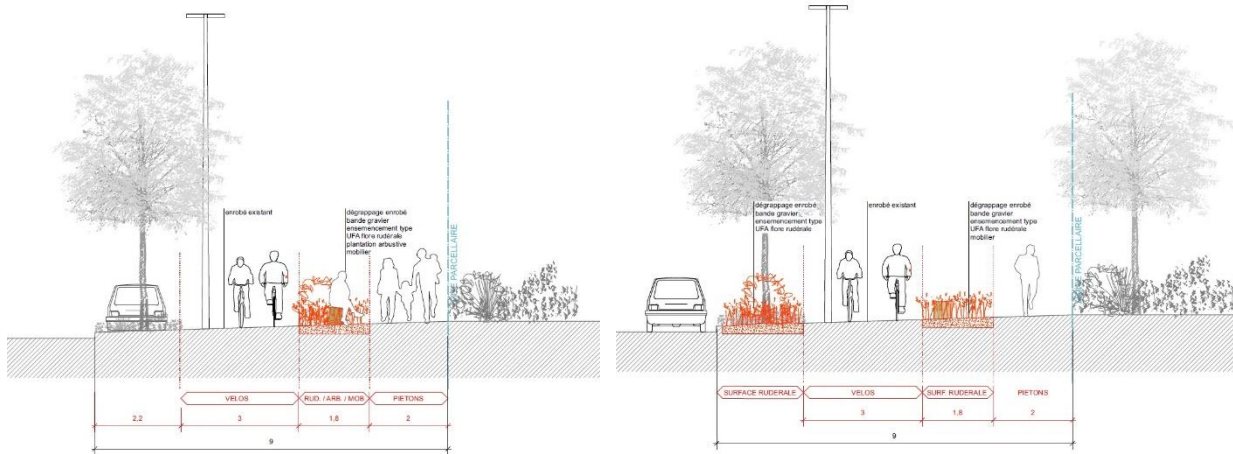
Sur la base de la motion M 175 – 22.04 et de la recommandation issue du plan de mobilité scolaire, le Service de l'aménagement (SAM) a mandaté un bureau d'architectes-paysagistes pour développer un projet permettant à la fois de régler le problème du stationnement sauvage et de séparer les flux entre les piétons et les cyclistes. Au-delà de ces objectifs, cet aménagement vise également à améliorer la qualité d'ambiance de cette séquence du chemin de la Muraille, en qualifiant les différents espaces (entrée/sortie carrossables privées, cheminement piéton, piste cyclable) et en décapant les sols au maximum afin de végétaliser (plantations d'arbres de haute tige, arbustives et rudérales en fonction des contraintes imposées par les réseaux au sous-sol, désimperméabilisation de pieds d'arbres existants). Des éléments de mobilier (bancs) seront également implantés le long du linéaire afin de ponctuer le parcours piéton.

Le projet retenu est illustré ci-dessous :

Plan



Coupes-type



Comme l'illustrent les coupes-type ci-dessus, un autre aspect positif de ce projet est de permettre la végétalisation d'un espace auparavant très minéral, ce qui participe à la lutte contre les îlots de chaleur en frange du quartier Gordon-Bennett et de la ZILI.

Exemples de végétalisation



Budget estimatif

| Article | Libellé | Unité | Quantité | Prix-unit | Total |
|----------|--|-------|----------|--------------------------|-------------------|
| 1 | Installation de chantier | | | | |
| 1.1 | Installation de chantier: Tout le matériel nécessaire à la réalisation des travaux. Les transferts aller et retour du matériel et des machines. Le rendez de police et la signalisation conforme aux directives. | et | 1 | 5'000.00 | 5'000.00 |
| 1.2 | Protection des arbres | pce | 7 | 250.00 | 1'750.00 |
| | Total HT: Installation de chantier | | | | 6'750.00 |
| 2 | Travaux de génie civil et de plantation | | | | |
| 2.1 | Sciage des enrobés sur une épaisseur de 10 à 15 cm | ml | 560 | 20.00 | 11'200.00 |
| 2.2 | Décapage des enrobés existants sur une épaisseur de 10 à 15 cm, y compris le chargement, les transports intermédiaires, l'évacuation en décharge (taxes comprises) | m2 | 300 | 35.00 | 10'500.00 |
| 2.3 | Décassement des matériaux existants (Grave I) sur une épaisseur de 20 à 30 cm, y compris le chargement, les transports intermédiaires, l'évacuation en décharge (taxes comprises) | m2 | 300 | 60.00 | 18'000.00 |
| 2.4 | Réalisation de fosse de plantation, y compris le chargement, les transports intermédiaires, l'évacuation en décharge des déblais et l'ameublement du fond du trou. | pce | 3 | 1'000.00 | 3'000.00 |
| 2.5 | Fourniture et plantation d'arbres en tiges 18/20 | pce | 3 | 1'800.00 | 5'400.00 |
| 2.6 | Fourniture et mise en œuvre d'un mélange terre-pierre 20/40 sur une épaisseur de 20 cm | m2 | 300 | 65.00 | 19'500.00 |
| 2.7 | Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur une épaisseur de 10 cm | m2 | 300 | 25.00 | 7'500.00 |
| 2.8 | Fourniture et mise en place de boulets de rivière 40/200 entre les plantes sur une épaisseur d'environ 10 cm | m2 | 300 | 35.00 | 10'500.00 |
| 2.9 | Fourniture et plantation de plantes rudérales genevoises. Densité 8u/m2 | u | 2320 | 15.00 | 34'800.00 |
| 2.10 | Réalisation de fondation béton dimensions 2.00m x 1.00m x 0.20 m pour banc selon modèle communal | pce | 4 | 500.00 | 2'000.00 |
| | Total HT: Travaux de génie civil et de plantation | | | | 122'400.00 |
| | RECAPITULATIF | | | | |
| | ° Installation de chantier | | | | 6'750.00 |
| | ° Travaux de génie civil et de plantation | | | | 122'400.00 |
| | | | | Montant total HT | 129'150.00 |
| | | | | TVA 8.1 % | 10'461.15 |
| | | | | Montant total TTC | 139'611.15 |

La réalisation de ce projet est inscrite au budget 2024 et figure ainsi dans le Plan pluriannuel des investissements avec un montant de CHF 140'000.00.

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

| Nature | Désignation | Coût annuel |
|---------------|---|--------------------|
| 31 | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 9'000.00 |
| 33 | Amortissements du patrimoine administratif | 14'000.00 |
| 34 | Charges financières | 3'080.00 |
| Total | | 26'080.00 |

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 26 février 2024

DA 328 – 24.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 140'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN POUR PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE AU CHEMIN DE LA MURAILLE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de réaménager et de végétaliser le trottoir du chemin de la Muraille ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 140'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement du trottoir et de la piste cyclable au chemin de la Muraille ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 140'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 140'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.

